

5 - Administration générale

**Convention de mise à disposition  
de locaux à LA PETITE PIERRE**

**Rapport n° CP/2011/250**

**Service gestionnaire :**

Service stratégie immobilière

Résumé :

Il est proposé d'approuver la convention à conclure avec l'Association évangélique luthérienne de bienfaisance concernant la mise à disposition d'un bureau au sein de la maison de retraite 'Kirchberg' à LA PETITE PIERRE.

Depuis de nombreuses années, le CMS de LA PETITE PIERRE était implanté dans la maison de retraite « Kirchberg » qui relève de l'Association évangélique luthérienne de bienfaisance (AELB). Par convention du 4 novembre 1999, trois bureaux avaient été mis à disposition. Depuis le transfert des activités vers le CMS de Drulingen, un bureau de passage est suffisant à LA PETITE PIERRE pour assurer des permanences. Il est donc proposé de conclure une nouvelle convention avec l'AELB et dont le projet figurant en annexe au présent rapport prévoit la mise à disposition gratuite d'un bureau de 14 m<sup>2</sup>, le Département acquittant les charges au prorata de la surface utilisée, soit 1 %.

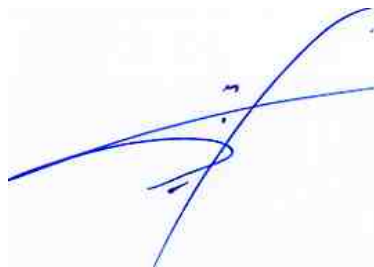
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :*

- *approuve la convention à conclure avec l'Association évangélique luthérienne de bienfaisance relative à la mise à disposition du Département d'un bureau au sein de la maison de retraite "Kirchberg" à LA PETITE PIERRE ; cette mise à disposition est consentie à titre gratuit, le Département acquittant les charges locatives au prorata de la surface utilisée*
- *autorise le président du Conseil Général à signer cette convention.*

Strasbourg, le 22/02/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL